

Fiche pratique

Consultation et demande de conversion de droits



version du 17/11/2022

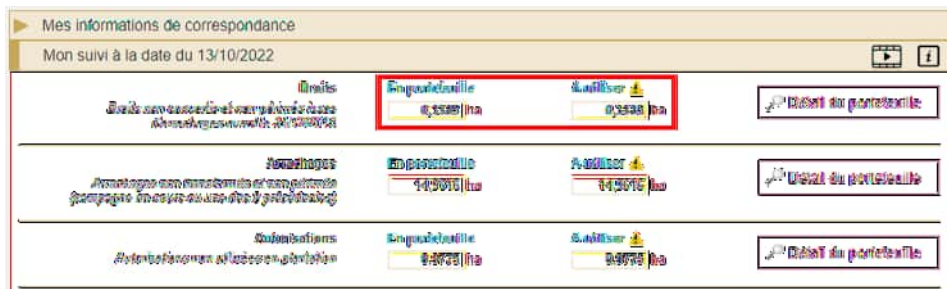
**Les droits pourront être convertis en autorisation jusqu'au
31/12/2022. Après cette date ils seront inutilisables**

Qu'est-ce qu'un droit de plantation ?

Le terme « droit » en matière de plantation désigne les arrachages antérieurs au 01/01/2016. Après cette date, on parle de crédits d'arrachage.
Si vous souhaitez utiliser un droit pour planter, celui-ci doit être converti en autorisation. La validité de l'autorisation dépend de la date d'arrachage.

Comment consulter ses droits ?

En vous rendant sur la page d'accueil de Vitiplantation



Mes informations de correspondance			
Mon suivi à la date du 13/10/2022			
Droits Droits de plantation Droits de plantation	Montants 0,000000 ha 0,000000 ha	Statut Autorisation Autorisation	Crédits de plantation
Crédits d'arrachage Crédits d'arrachage Crédits d'arrachage	Montants 0,000000 ha 0,000000 ha	Statut Autorisation Autorisation	Crédits de plantation
Crédits de plantation Crédits de plantation Crédits de plantation	Montants 0,000000 ha 0,000000 ha	Statut Autorisation Autorisation	Crédits de plantation

En cliquant sur le bouton « détail du portefeuille », vous pouvez consulter le détail des droits et notamment leur superficie et leur date de péremption.

10 Lignes / page 1 - 10 sur 5 résultats

Type de droit	N°	Régime	Appellation	Cépage	Référence cadastrale à l'origine du droit	Commune	Surface disponible (ha) au 01/01/2015	Surface existante (ha)	Surface restante (ha)	Date péremption
Interne	1504	AOP	Côtes du Roussillon	SYRAH N	CCCCCAABBBB	TAUTAVEL	0,2925	0,0000	0,2925	31/07/2023
Interne	1500	AOP	Côtes du Roussillon Villages	MACABEU B	CCCCCAABBBB	LAUDON-DE-FRANCE	0,0000	0,0000	0,0000	31/07/2023
Interne	1525	AOP	Maury	GRENACHE N	CCCCCAABBBB	MAURY	2,5000	2,5000	0,0000	31/07/2023
Interne	1505	AOP	Rivesaltes	MACABEU B	CCCCCAABBBB	TAUTAVEL	0,4800	0,4800	0,0000	31/07/2023
Interne	1508	AOP	Rivesaltes	GRENACHE GRIS G	CCCCCAABBBB	TAUTAVEL	0,2020	0,2020	0,0000	31/07/2023
Interne	1526	AOP	Maury	GRENACHE N	CCCCCAABBBB	MAURY	0,5690	0,5690	0,0000	31/07/2023
Interne	1521	AOP	Maury	GRENACHE N	CCCCCAABBBB	MAURY	0,2610	0,2610	0,0000	31/07/2023
Interne	1519	AOP	Côtes du Roussillon	CARIGNAN N	CCCCCAABBBB	MONTNER	0,4300	0,4300	0,0000	31/07/2023
Interne	1522	AOP	Côtes du Roussillon Villages	SYRAH N	CCCCCAABBBB	MAURY	2,7639	2,7639	0,0000	31/07/2023
Interne	1506	AOP	Rivesaltes	GRENACHE GRIS G	CCCCCAABBBB	TAUTAVEL	0,4870	0,4870	0,0000	31/07/2023

Comment convertir mes droits pour planter ?

Cliquer en bas de la page d'accueil sur « faire une nouvelle demande » :

10 Lignes / page 1 - 7 sur 7 résultats

	Campagne	N° CVI	Type de demande	Appellation demandée	Surface (ha)	Etat	N° autorisation		
<input type="checkbox"/>	2020/2021	0123454321	Conv.		1,1000	Délivrée	2020CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2020/2021	0123454321	Conv.		4,7819	Délivrée	2020CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2020/2021	0123454321	Conv.		4,9057	Délivrée	2021CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2021/2022	0123454321	Conv.		0,9100	Délivrée	2021CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2021/2022	0123454321	Conv.		0,6820	Délivrée	2021CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2021/2022	0123454321	Conv.		0,4200	Délivrée	2022CD0123456		
<input type="checkbox"/>	2022/2023	0123454321	Conv.		0,0110	Délivrée	2022CD0123456		

Modifier l'autorisation

Rejeter l'autorisation

Annuler la saisie

Refuser l'autorisation

+ Faire une nouvelle demande

Puis sélectionner « conversion de droits obtenus avant le 01/01/2016 »

Choisissez le N° CVI et le type de demande avant de débiter la déclaration.

Sélectionner votre numéro CVI

N° CVI

Sélectionner le type de demande

Conversion de droits obtenus avant le 01/01/2016

Replantation

Replantation anticipée

Plantage nouveau

Créer une vidéo et aller en ligne

- Conversion de droits
- Replantation
- Replantation anticipée
- Plantage nouvelle

Retrouver la procédure pas à pas pour faire votre demande d'autorisation dans le guide utilisateur page 18 en cliquant sur le lien suivant :

Après délivrance de l'autorisation :

L'autorisation délivrée peut avoir une durée de validité différente selon le droit utilisé. Pensez donc à consulter la date de validité de l'autorisation sur Vitiplantation (cliquez sur la loupe en face de l'autorisation).